

Club Nendaz




NENDAZ
4 VALLÉES 

LA CHARTE

I. BUT

- Article 1** Le club a pour but de créer un cercle de personnes appréciant Nendaz, désireux de favoriser un développement harmonieux de la région en améliorant ses infrastructures et sa promotion. Il soutient Nendaz Tourisme dans ses efforts.
- Article 2** Le club est ouvert et désire recruter de nouveaux membres. Il se veut avant tout convivial.

II. MEMBRES

- Article 3** Toute personne qui s'engage au paiement de la cotisation annuelle peut devenir membre du club. Chaque membre peut faire bénéficier une autre personne de ses avantages particuliers en tant qu' « invité ».
- Article 4** Les demandes d'admission doivent être adressées à Nendaz Tourisme.
- Article 5** Le non paiement de la cotisation annuelle entraîne une exclusion du club. Tous les avantages accordés aux membres sont alors caducs.

III. ADMINISTRATION ET REPRESENTATION

- Article 6** L'administration est confiée à Nendaz Tourisme qui s'occupe de la gestion du club. Nendaz Tourisme est valablement représentée par son directeur.
- Article 7** Une délégation de trois membres du club forme, avec le représentant de Nendaz Tourisme, l'organe décisionnel du club.

IV. RESSOURCES

- Article 8** Les ressources du club proviennent :
1. des contributions de ses membres;
 2. du revenu de sa fortune;
 3. des donations, legs et autres libéralités en sa faveur.
- Article 9** Le montant des cotisations se monte à CHF 250 par année touristique (du 1^{er} novembre au 31 octobre suivant) pour le membre qui peut faire bénéficier un invité de son choix des mêmes avantages.
- Article 10** Une partie de ce montant sera investi dans des projets, au sens de l'article 1 de la charte. Une autre partie sera versée aux membres sous forme d'avantages.
- Article 11** Les engagements de la société sont uniquement garantis par la fortune sociale.

Le gestionnaire
Baptiste Constantin

L'ADHÉSION

Pourquoi adhérer au Club?

- Participation active au développement de Nendaz
- Rencontres régulières avec échanges sous le signe de la convivialité
- Des avantages en retour

Pourquoi nous accorder votre confiance?

- Mise en place d'une structure efficace (Nendaz Tourisme SA) regroupant tous les acteurs du tourisme nendard
- Réalisation de projets concrets
- Transparence dans la communication

Comment sera faite la communication ?

- Nous continuerons à vous faire parvenir des informations par courrier, e-mail ou sous forme de Newsletter ainsi que sur le site www.nendaz.ch.
- Le site présentera la charte, les avantages ainsi que les offres spéciales et diverses informations.

Autres questions?

- Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez nous contacter à tout moment aux coordonnées ci-dessous:

Plus d'informations

Nendaz Tourisme

Club Nendaz

1997 Nendaz

T +41(0)27 289 55 89

marketing@nendaz.ch

www.nendaz.ch

LES AVANTAGES

Quels sont vos avantages ?

- **4 apéritifs offerts**, soit à Carnaval et Pâques dans des restaurants d'altitude (offerts par NV Remontées Mécaniques SA) et en station lors du Festival du Cor des Alpes et des fêtes de fin d'année.
- **2 bons de CHF 50.-** à faire valoir auprès des commerces participant à l'action (liste à retrouver sur www.nendaz.ch/clubnendaz).
- Nendaz Tourisme vous accorde **un rabais de 30%** sur tous ses articles de merchandising.
- Les écoles de ski ESS, Neige Aventure & Arc-en-Ciel vous accordent **10% sur leurs cours collectifs**.
- Neige Aventure & Gaby-Sports vous accordent **un rabais de 10% sur leurs articles en magasin** (sauf actions et prix nets).
- Parrainage : pour chaque nouvel adhérent amené, vous recevez **une carte journalière 4 Vallées gratuite**.

** Tous les avantages vous sont accordés sur présentation de la carte de membre.*